



Association Syndicale des Propriétaires du Domaine de Grandchamp
Autorisée par Arrêté Préfectoral du 20 Juin 1929

NOTE D'INFORMATION N° 9 – JUIN 2013

Assemblée du 16 mai 2013

Le syndicat remercie tous les propriétaires présents et tous ceux qui se sont faits représenter, ce qui a permis d'obtenir le quorum.

Nombreux ont été les propriétaires qui se sont mobilisés auprès de leur entourage pour rappeler la date de l'assemblée à cette assemblée, et la nécessité de donner des pouvoirs : ils ont ainsi participé à l'obtention du quorum.

L'ensemble des résolutions a été adopté massivement et les syndics s'en trouvent confortés dans leurs tâches. Néanmoins, nous rappelons que l'équipe actuelle est en place depuis longtemps et qu'il devient urgent de prévoir son remplacement.

Les PV et compte-rendu de l'assemblée du 16 mai sont en préparation et vous seront distribués dans les meilleurs délais.

D'ici là, la présente note d'information vous donne le résultat des votes.

Résultat des résolutions proposées au vote :

***PREMIÈRE RÉOLUTION :** (Rapport sur la situation financière de l'association)

L'Assemblée des propriétaires après avoir pris connaissance du rapport sur la situation financière de l'association pour l'exercice 2012 présenté par le syndicat, approuve ledit rapport. Elle donne quitus de sa gestion au syndicat.

OUI : 451 NON : 22 ABST : 2
La 1ère résolution est ADOPTÉE

*** DEUXIÈME RÉOLUTION :** (Rapport d'activité de l'association)

L'assemblée des propriétaires, après avoir pris connaissance du rapport sur l'activité de l'association en 2012 présenté par le syndicat, approuve ledit rapport.

OUI : 451 NON : 22 ABST : 2
La 2ème résolution est ADOPTÉE

*** TROISIÈME RÉOLUTION :** (Intervention de la police)

L'assemblée des propriétaires demande au Président de reconduire l'autorisation donnée aux Polices Nationale et Municipale afin d'intervenir dans le Domaine pour y faire respecter l'ordre public et verbaliser tout contrevenant.

OUI : 474 NON : 1 ABST : 0
La 3ème résolution est ADOPTÉE

*** QUATRIÈME RÉOLUTION :** (Régularisation du périmètre du Domaine)

L'assemblée des Propriétaires après avoir pris connaissance des explications concernant la régularisation du Périmètre du Domaine, décide de donner délégation au syndicat conformément à l'article 38 de l'ordonnance de 2004-632 du 1^{er} juillet 2004, pour délibérer et décider de la distraction des surfaces correspondant à la partie de la route départementale n°161 (propriété du Conseil Général), surface inférieure à 7% de la surface du Domaine.

OUI : 459 NON : 14 ABST : 2
La 4ème résolution est ADOPTÉE

*** CINQUIÈME RÉSOLUTION** (Election du syndicat)

L'Assemblée des propriétaires élit la liste des syndicats destinés à compléter le syndicat et composée de :

Membres titulaires : J.M. Bourgoignon, J.F. Poluzot, P.J. Sennac.

Membres suppléants : J.C. Isselin, L. Garcin.

Seule liste déposée au secrétariat.

OUI : 466 NON : 21 ABST : 1

La 5ème résolution est ADOPTÉE

*** SIXIÈME RÉSOLUTION** (Réfection de l'allée des Potagers)

Autorisation est donnée au Président de régulariser avec le Conseil Général un protocole d'accord transactionnel pour obtenir paiement ; pour la réfection de l'allée des Potagers :

- Du montant de 66.645€ HT correspondant au montant du devis établi en son temps par J.R. CHAMPION.
- Du montant de l'indexation (indice TP01).
- Du montant estimé du coût de la Maîtrise d'Œuvre, soit 8% du montant HT des travaux.
- Du montant de la TVA.

OUI : 469 NON : 13 ABST : 10

La 6ème résolution est ADOPTÉE

Régularisation du périmètre du Domaine

En exécution de la délégation qui lui a été donnée et après vote d'une résolution du syndicat en ce sens, les démarches seront entreprises pour finaliser la distraction des parcelles dont il s'agit, afin de régulariser le périmètre de notre Domaine.

Remplacement du candélabre « allée du Belvédère »

L'entreprise LTHS, qui réalisait les travaux sur les trottoirs du Château, pour le compte du conseil général, a occasionné la chute d'un réverbère au carrefour allée du Belvédère / allée du Château.

Nous avons relancé à de nombreuses reprises cette société pour obtenir la remise en état de ce désordre.

Nous venons d'apprendre que la société LTHS a été liquidée suite à la décision du Tribunal de Commerce de Nanterre fin mai.

Le Conseil Général se rapproche de l'assureur de son sous-traitant pour le traitement de ce litige.

Les Trottoirs du Domaine

Comme chaque année, nous demandons aux habitants du Domaine d'enlever les mauvaises herbes de leurs trottoirs et nous remercions ceux qui le font régulièrement.

Nous tenons également à indiquer qu'il est très désagréable de trouver des déjections canines sur son trottoir.

Aussi nous rappelons aux propriétaires d'animaux l'article 9 du Règlement de Service du Domaine : *« Conformément à l'arrêté municipal du 25 avril 2006 : tous les chiens doivent être tenus en laisse dans les allées et avenues et les parties communes du Domaine – le vagabondage des animaux est formellement interdit dans le Domaine- leurs besoins doivent s'effectuer non pas sur les pelouses ou trottoirs mais dans les caniveaux – les déjections doivent être ramassées par les propriétaires ».*

Nous vous informons que la ville du Pecq incite les propriétaires au ramassage individuel : *« le refus de ramassage constaté par la Police Municipale après médiation entraînera le paiement d'une prestation de nettoyage de 40€ ».*

La sécurité dans le Domaine à l'occasion des vacances

L'Opération intitulée « tranquillité vacances », permet de faire surveiller gratuitement par les services de police votre domicile pendant l'ensemble des congés scolaire.

Mise en place dans chaque département, elle vise à enrayer de manière significative le nombre de cambriolages et d'intrusions au domicile des personnes parties en vacances.

Pour bénéficier de ce service de surveillance gratuite en votre absence , il convient de se procurer la fiche : « *Opération Tranquillité Vacances* » .

Celle-ci est disponible :

- à l'accueil de l'Hotel de Ville
- sur le site internet de la Ville
- au secrétariat du Domaine

Cette fiche devra être remplie et déposée à l'accueil de l'Hotel de Ville.

En outre, nous vous indiquons quelques précautions que vous pouvez prendre :

- faire relever votre courrier régulièrement,
- ne pas laisser de message sur votre répondeur téléphonique indiquant votre absence.

Enfin, pensez à vérifier toutes les fermetures de votre maison, notamment les volets, fenêtres et vasistas et si possible, renforcez la sécurité des ouvertures.

Ne laissez rien trainer non plus dans le jardin qui pourrait permettre par exemple l'ouverture d'une porte.

Règlementation de l'usage d'engins bruyants pendant le bricolage et le jardinage

Les travaux momentanés réalisés par les particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectués que selon les horaires suivants :

Jours ouvrables : 8h30 -12h et 14h - 19h30

Samedis : 9h - 12h et 15h - 19h

Dimanches et jours fériés : 10h - 12h

Pour la tranquillité de ceux qui restent, nous vous remercions de les respecter .

Informations utiles

Police municipale du Pecq:

Tél: 06 11 29 01 53

du lundi au vendredi de 8h à 17h30

Gardien du Domaine : Tél : 06 70 50 91 28

Secrétariat du Domaine : Tél : 09 79 63 05 63

9h-12h : mercredi et vendredi

14h-18h : lundi, mardi, jeudi

A noter :

Le secrétariat sera fermé du 5 au 21 aout.

Le stationnement des véhicules

Dans la mesure du possible, rentrez s'il vous plait vos voitures dans votre propriété quand vous partez, pour ne pas gêner la circulation en raison du stationnement bilatéral.

Les membres du Syndicat souhaite de bonnes vacances à tous les habitants du Domaine.

Le Syndicat